

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 octobre 2017

~~~~~

**Date de la convocation : 5 octobre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le douze octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de CAUGE, se sont réunis en la salle du conseil de la mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MAILLARD, Maire.

Etaient présents : MM Jean-Marie MAILLARD, Jean-Claude GIRARDON, François NAY, Sylvia GOUPIL, Guillaume BOUCHARD-LASALLE, Patrick TENOT, Laurent SINOIR, Pascale FIASSE, Alexandra BEAUCOUSIN, Jean-Damascène UWAMUNGU, Laurent BARBIER, Jacqueline COUSSENS

Etait absent excusé : Didier MARTIN, Christophe KANINKA

Etait absent non excusé : Laurent DARDE

Didier MARTIN donne pouvoir à François NAY

Christophe KANINKA donne pouvoir à Jean-Claude GIRARDON

Le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur POULAIN et Monsieur CHICOT concernant le droit de préemption commercial sur le bien de Madame ANTIER. Ils n'ont pas de projet concernant ce bien. La Mairie n'appliquera donc pas son droit de préemption commercial.

■ **Compte-rendu de la séance du 4 septembre 2017**

Les membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 4 septembre 2017 adressé par courrier.

■ **Mille-Club : Validation du Projet Définitif :**

Monsieur le Maire expose,

La Commune de CAUGE, assistée de SENOVEA Développement (ex EAD), a décidé de lancer le projet de transformation du Mille Clubs en halle ouverte sur l'extérieur.

Suite à la présentation du projet par INFRATEC en date du 15 septembre dernier, en Mairie de CAUGE, la commune décide de valider le PROJET, arrêté à l'estimation prévisionnelle de 201 712,00 € H.T., tel qu'indiqué dans le dossier PROJET ci-joint.

La validation du PROJET est cependant subordonnée aux résultats de l'étude de sol communiqués prochainement. Si l'étude de sol nécessite la modification du projet, et donc une ré-estimation du montant des travaux, la commune de CAUGE devra de nouveau délibérer pour valider le PROJET modifié.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE le PROJET** de transformation du Mille Club en halle ouverte sur l'extérieur ;
- **APPROUVE** le montant des travaux, arrêté à l'estimation prévisionnelle de 201 712,00 € H.T.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de Légalité, en application de l'article 3 de la loi du 2 Mars 1982.

Délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont les membres signés au registre après lecture.